

DÉPARTEMENT du RHÔNE

COMMUNE DE MEYZIEU (69330)

ENQUÊTE PUBLIQUE dans la cadre de la législation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement

DEMANDE D'AUTORISATION EN VUE DE L'EXTENSION DE L'ATELIER B4 ET LA MODIFICATION DE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE ET D'UTILITÉS, CENTRE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE MEYZIEU, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ

MERCK SANTÉ

10 avenue de LATTRE de TASSIGNY, MEYZIEU (69330)

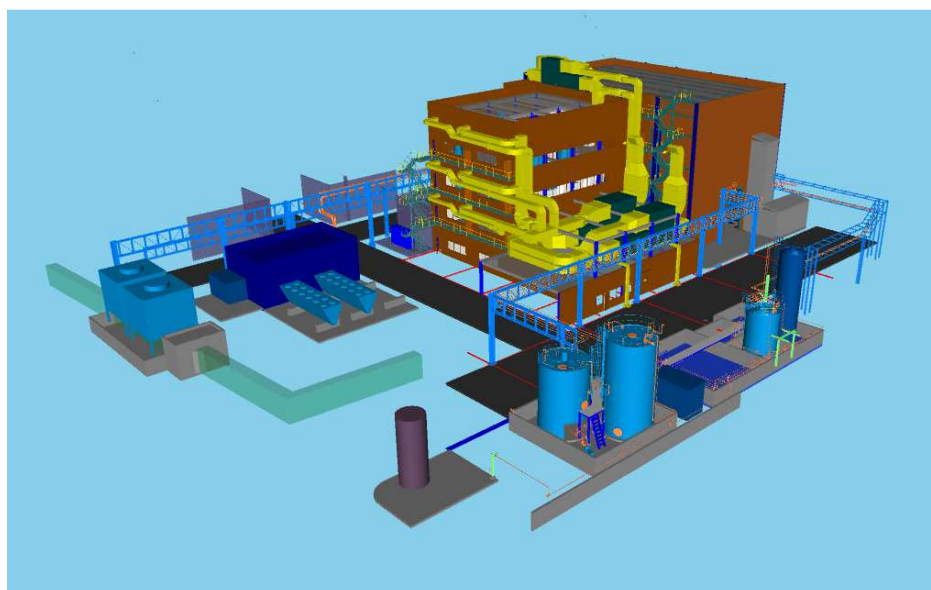


Enquête du 12 décembre 2017 au 17 Janvier 2018 inclus

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Yves DUPRÉ la TOUR

Commissaire enquêteur-Rhône



AVIS MOTIVÉ SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION

1. OBJET DE L'ENQUÊTE :

Présentation de la société et de sa demande d'autorisation d'extension de l'Atelier B4 dédié à la synthèse de la metformine.

MERCK Santé SAS est une filiale du groupe pharmaceutique allemand MERCK.

Le groupe MERCK a été créé à Darmstadt en 1668, il emploie 40 000 personnes dans 64 pays. Merck Santé SAS est l'entité française qui fabrique les composants chimiques et pharmaceutiques, assure le stockage et la distribution sur 4 sites employant 928 personnes.

L'établissement de MEYZIEU a été créé en 1973 par LIPHA qui a mis en place les activités chimiques sur B1, B2 et B3. Il emploie aujourd'hui 186 personnes.

MERCK SANTE a été autorisé à exploiter sa nouvelle activité de synthèse chimique B4 en 1994, suite au rachat de LIPHA par MERCK en 1991.

L'arrêté cadre du 15 Avril 1994 régit l'ensemble de l'établissement pour ses 3 activités (sa dernière modification date du 3 janvier 2017) :

- La synthèse de principes actifs pharmaceutiques
- Le stockage et la distribution de spécialités pharmaceutiques
- L'activité ESTAPOR

. MERCK MEYZIEU fabrique 7 principes actifs pharmaceutiques :

La **Metformine** destinée à soigner le diabète de type 2 (**90% du volume total** de principes actifs fabriqués)

Le **Naftidrofuryl** qui est un vasodilatateur

L'**Acamprosate** : aide à l'abstinence d'alcool

L'**Hymécromone** : contre les douleurs des troubles dyspeptiques

Le **Fluindione** : anticoagulant

Le **Nitrofurantoïne** : antibactérien

Le **Dantrolène** : myorelaxant

Ainsi qu'un intermédiaire pharmaceutique : La **Metformine stéaratee**.

Différentes réactions chimiques sont mises en œuvre : Addition, estérification, saponification, alkylation, diazotation, salification, hydrolyse et synthèses maloniques.

L'atelier **B4** est réservé à la synthèse de la **Metformine**

L'atelier **B3** est dédié à la synthèse de la Naftidrofuryl.

B2 et **B1** sont des ateliers polyvalents.

2 autres activités sont réalisées sur le site :

. Une plateforme de stockage et de distribution pour plusieurs divisions de MERCK dans 2 bâtiments : Pharma1 et Pharma2 qui emploient 75 personnes.

. ESTAPOR : atelier fabriquant des billes de polymères servant en autres de marqueur de traçabilité (effectif de 13 personnes).

La demande d'autorisation :

L'objet de la demande est le doublement de la capacité de production de metformine(antidiabétique) qui passera à **10 000 T/an** . Le projet prévoit donc d'augmenter les équipements dans le B4 actuel et de créer une extension à construire pour la partie finition (essorage, séchage, mélange).

Le projet créera 34 emplois à terme dans 5 ans.

En même temps, un système de **protection incendie automatique** sur les stockages de liquides inflammables sera mis en place fin 2018, il figure dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Ces modifications sont substantielles du point de vue de la réglementation ICPE en raison de leur incidence sur l'environnement, elles nécessitent donc une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter. L'extension de B4 est située à

400m de la zone habitée la plus proche et les activités seront effectuées à l'intérieur des bâtiments.

Des solutions seront mises en place pour limiter les émissions dans l'environnement : -station interne de traitement des effluents

-traitement des émissions atmosphériques (COV, particules)

-traitement et valorisation des déchets

Les activités de production de principes actifs doivent être déclarées à l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du médicament) et l'ensemble des opérations pharmaceutiques est supervisé par un pharmacien délégué présent sur le site. Une demande d'autorisation préalable à travaux d'extension de l'atelier de fabrication de metformine a été adressée à l'ANSM.

Le dossier de demande d'autorisation a été adressé par Monsieur Pierre BONNEL directeur de l'établissement de MERCK SANTE Meyzieu à la DDPP du Rhône Service protection de l'environnement le 29 juin 2017, complété par un pli confidentiel le 12 juillet 2017.

L'Autorité Environnementale a accusé réception du dossier le 24 Août 2017 et émis un avis le 20 octobre 2017.

2. ASPECT RÉGLEMENTAIRE

Décision du 26/09/2017 du président du Tribunal administratif de Lyon désignant le commissaire enquêteur.

L'enquête publique a été prescrite par M le préfet du Rhône par arrêté préfectoral du 14 NOV 2017.

Elle s'inscrit dans le cadre juridique suivant : Code de l'Environnement, notamment ses articles L512-2, R512-14, R123-1 à R123-27. Décret n°93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques.

Rubriques de la nomenclature des installations soumises à autorisation avec enquête publique et affichage dans un rayon de **3km** autour du site :

1450-1 : Stockage/emploi de solides inflammables : quantité supérieure à 1T

3450 : Fabrication par transformation chimique ou biologique de produits pharmaceutiques.

4110-2a : stockage de substances et mélanges liquide de toxicité aiguë de catégorie 1 en quantité >250kg

4120-2a : stockage de produits de toxicité aiguë de catégorie 2 >10T

4130-2a : stockage de produits de toxicité aiguë de catégorie 3 >10T

Les autres rubriques concernées par cette demande sont soumises à enregistrement, déclaration avec contrôle, ou simple déclaration.

3. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le dossier était complet et facilement consultable sous forme de 3 classeurs de format A4 ainsi que du poste informatique situé dans le bureau du service urbanisme de la mairie de MEYZIEU. Le public avait la possibilité de déposer ses observations sur l'adresse électronique figurant sur l'avis d'enquête : ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr.

Les 3 permanences ont eu lieu dans une salle située au rez-de-chaussée de la Mairie de MEYZIEU, Place de l'Europe

Le mardi 12 décembre 2017 de 9h à 12h

Le vendredi 22 décembre 2017 de 9h à 12h

Le mercredi 17 janvier 2018 de 14h à 17h

Personne ne s'est présenté pendant cette enquête, cette absence de mobilisation du public indique que **ce projet ne suscite pas d'inquiétude dans la population.**

L'enquête s'est déroulée sur la commune de MEYZIEU, les populations des 6 autres communes situées dans un rayon de 3km ont été informées par affichage réglementaire conformément à la législation et l'avis de leur municipalité a été sollicité. Les sites internet des mairies ont contribué à la bonne information du public, je les ai contactées pour le leur rappeler.

4.THÈMES PRINCIPAUX ÉVOQUÉS DANS LES OBSERVATIONS DES ADMINISTRATIONS ET DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La gestion de l'eau :

Prélèvements, traitement et rejets

Un nouveau circuit de collecte des eaux pluviales

La préservation de la nappe à proximité d'un captage

La gestion de l'air :

Les rejets atmosphériques et aqueux des tours réfrigérantes

Le traitement des COV en mettant en œuvre les MTD

Les moyens de préventions Incendie

La remise à niveau du site après cessation d'activité

5. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Après avoir :

Examiné l'ensemble des pièces du dossier d'enquête représentant un total de 503 pages sans compter les annexes et obtenu de la société MERCK SANTE les explications nécessaires à sa bonne compréhension.

Participé à deux réunions avec Messieurs Lionel LE BOMIN et Laurent CLAPET

Rencontré et échangé avec l'inspecteur de la DREAL Auvergne Rhône- Alpes en charge de cette demande et du suivi des installations de MERCK SANTE MEYZIEU

Visité l'emplacement de la future extension de l'atelier B4 destiné à la fabrication de la metformine.

Considérant l'historique du site de MEYZIEU, l'absence d'incident majeur durant toute son exploitation et son implantation en zone industrielle

Considérant que le projet n'apportera pas nuisances de nature nouvelle car il s'agit de développer une activité de fabrication déjà existante et que l'impact sur l'environnement sera contrôlé.

Considérant que les caractéristiques techniques des nouvelles installations seront précisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation

Après avoir vérifié la communication et l'affichage dans les 6 communes concernées

Tenu les 3 permanences prévues dans la mairie de MEYZIEU durant lesquelles le public a été absent.

Procédé à l'ouverture et la fermeture du registre.

Après avoir pris connaissance des avis et observations des administrations sollicitées à savoir :

La CLE : COMMISSION LOCALE DE L'EAU du SAGE Est lyonnais qui a émis le 29 novembre 2017 un avis favorable à la demande avec réserves.

La DDT du Rhône en date du 13 octobre 2017

L'ARS : L'Agence Régionale de Santé « Auvergne -Rhône Alpes » dans son avis du 25 Septembre 2017

Le DMIS : Prévention et organisation des secours en date du 17 octobre 2017

Compte tenu :

Du caractère complet et bien documenté du dossier soumis à enquête publique

Des différentes réglementations en vigueur

Vu la bonne prise en compte des enjeux environnementaux pour l'eau et l'air comme nous le montre un dossier très documenté décrivant toutes les études entreprises dans le cadre du projet.

Vu le procès-verbal de synthèse des observations recueillies remis au pétitionnaire le mercredi 24 Janvier 2018.

Vu le mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations du public, aux questions du commissaire enquêteur communiqué le 7 février 2018 et notre avis le plus souvent positif sur ces réponses dans le mémoire figurant sur le rapport.

Vu l'avis favorable du conseil municipal de MEYZIEU et des municipalités de GENAS, PUSIGNAN et JONS, les 3 autres municipalités situées dans un rayon de 3 km autour du site n'ont pas souhaité donner d'avis et l'ont signifié par écrit.

En conséquence, après avoir conduit l'enquête publique dans de bonnes conditions

Émets un

AVIS FAVORABLE

À la demande d'autorisation d'exploiter l'Installation MERCK SANTE à MEYZIEU
Classée pour la Protection de l'Environnement

Avec les recommandations suivantes :

1-Organiser un suivi des 600kg/an de poussières issues de la production de Metformine sur l'évent de B4, même si elles sont de taille supérieure à plusieurs dizaines de Micromètres.

2-Réaliser au plus tôt l'étude technico - économique pour traiter les COV (composés organiques volatiles) en mettant en œuvre les MTD (meilleures techniques disponibles).

3-Valider le projet de collecte des eaux de toiture et leur évacuation par infiltration dans le sol.

4- Prévoir un paragraphe « protection de la nappe » dans le cahier des charges fournis aux entreprises concernées par les travaux de l'extension

5-Le volet « paysager » du projet d'extension pourrait être élargi à l'ensemble du site.

À Saint Cyr, le 14 Février 2018

Le commissaire enquêteur

Yves DUPRÉ la TOUR

